

## > finances | fiscalité locale

Préparation du budget

# 10 conseils pratiques

**Le budget 2009 est le premier budget voté ou en tout cas véritablement préparé et exécuté par les équipes nouvellement élus à l'issue du scrutin de mars 2008. Quels sont les points incontournables ?**

Le vote du budget se caractérise par des contraintes légales auxquelles chaque commune doit se soumettre. Le non respect de ces contraintes entraîne le risque d'une annulation du vote (contrôle de légalité) ou de se soumettre à la tutelle de l'Etat (contrôle budgétaire). Une préparation budgétaire rigoureuse ne saurait cependant s'en tenir à la seule préoccupation du respect de ces normes qui ont pour objectif la protection des deniers publics. Le budget doit également être considéré selon tous ses aspects et notamment dans ses dimensions politiques et financières. Ainsi, les autorisations budgétaires n'ont de sens que si elles s'incarnent dans des prévisions fiables : c'est en sens que le budget est acte financier. Acte politique, il l'est aussi dans la mesure il traduit la stratégie des élus. A contexte équivalent, les choix budgétaires traduisent des dif-

férences notables en ce qui concerne les secteurs d'intervention, les priorités données selon les cas à l'investissement ou au contraire de privilégier la qualité du fonctionnement des équipements existants, les choix organisationnels (gestion en régie, en délégation de service public, par l'intercommunalité...) ou encore les modalités de financement (endettement, fiscalité et produits tarifaires). Cette dimension politique prend tout son sens avec la contrainte financière dans laquelle débute ce nouveau mandat.

### 1. DÉTERMINER LE DOMAINE DU POSSIBLE

Le budget est voté pour une année... ce qui ne l'empêche pas de prendre en compte le passé et d'engager le futur. Autrement dit, le budget n'est pas un

acte isolé mais il s'inscrit dans la vie financière de la collectivité. Une bonne connaissance de l'évolution des comptes et des projections sur l'avenir doivent permettre d'appréhender les marges de manœuvre de la commune.

En pratique, la collectivité a tout intérêt à apprécier précisément l'évolution des comptes sur les 3 ou 4 dernières années. Les dérives éventuelles de certains postes budgétaires doivent être expliquées. Une simulation de différentes hypothèses d'évolution pour les prochaines années en tenant compte des coups partis (projets d'investissement en cours ou déjà décidés) et des besoins de fonctionnement de la structure municipale (à niveau de service égal) balisera utilement le champ du possible pour les années suivantes.

Si la situation financière est dégradée, l'effort devra porter sur la détermination des conditions de son redressement. A l'inverse, si la situation financière est saine, les orientations devront être compatibles avec un maintien, à terme, de cette situation favorable en tenant compte des aléas et notamment des contraintes sur les ressources qui pourraient se développer dans les années futures.

### 2. DATE DE VOTE : DÉCEMBRE OU MARS ?

Le vote au mois de mars présente l'avantage de permettre aux élus d'intégrer des recettes définies avec précision compte tenu des informations disponibles. De plus, le budget peut alors incorporer les résultats de l'exercice précédent dans la mesure où le compte administratif a pu être voté. En effet, les services du Trésor sont de plus en plus souvent à même de fournir le compte de gestion au tout début de l'exercice qui suit celui auquel il s'applique, ce qui permet de voter ce document ainsi que le compte admi-

120,4 x 80 mm

Dessin : Elen Vélaz